

# Pays Fouesnantais

Bénodet • Clohars-Fouesnant  
Fouesnant • Gouesnac'h • La Forêt Fouesnant  
Pleuven • Saint-Évarzec

Le magazine de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais # 14 - Janvier 2012



Gestion des algues vertes :

## les solutions présentes et à venir



Forum  
de l'emploi :  
**Une formule  
élargie**



Redevance incitative :  
**L'année test  
démarré**

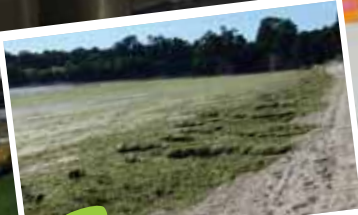
# Redevance incitative 2012 année test



P. 4

## Projets

- Programme local de l'habitat
- Mise en place d'un SAGE



P. 5

## Dossier Environnement

Gestion des algues vertes :  
**les solutions  
présentes et à venir**



P. 12

## Social

- Forum de l'emploi
- Avec ACTIFE, priorité à l'insertion
- Le grand rendez-vous de la petite enfance
- Les travaux à Maner Ker Elo
- Un coup de jeune à Ti ar C'Hoad

P. 16

## Travaux

- Améliorer la sécurité des véhicules
- Electrification à l'effacement et aux économies
- D'autres travaux



Édité par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.  
Responsable de la publication : Roger Le Goff.

Tirage : 18 000 exemplaires.

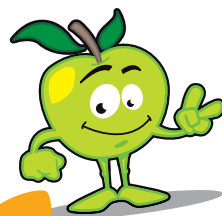
Rédaction : Hélène Berre, David Le Chenadec, Phileas

Conception et réalisation : David Le Chenadec (CCPF), Phileas.

Photos : CCPF, Ouest France. Dépôt légal à parution : janvier 2012.

Ce magazine a été imprimé sur du papier PEFC par un imprimeur disposant de la chaîne de contrôle PEFC/10-31-1614. Ce label garantit la gestion durable de la forêt dont est issu le bois entrant dans la fabrication du papier utilisé. La gestion durable des forêts est une gestion qui se veut respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

La distribution du magazine est confiée par la CCPF à la société Mediapost, qui assure sa remise dans les boîtes aux lettres, y compris celles portant un autocollant Stop-Pub



P. 20

## Les astuces de Tripomm'

- Que faire de nos textiles usagés ?



P. 21

## Lois

- Campagne 2011 : les



e,

# Edito



## 2012, une année porteuse de projets ambitieux

Nous voici en 2012 : une année durant laquelle de nombreux projets d'envergure vont être menés sur le Pays Fouesnantais. Je citerai par exemple le Programme local de l'habitat (PLH), qui va, pour 6 ans, répondre aux besoins en logement et hébergement.

La redevance incitative entre dans sa phase de test, elle donne l'occasion à chacun d'améliorer ses habitudes dans la pratique du tri sélectif et la non-production de déchets, avant le comptage réel au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Nous savons combien l'eau est une ressource précieuse, qu'il convient de protéger, tout en assurant le développement des activités économiques : c'est l'un des objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui se met en place.

2011 a montré la complexité de la gestion des algues vertes, qui est l'objet du dossier de ce magazine. La CCPF avait anticipé en programmant la construction d'une usine de traitement, qui va bientôt voir le jour. Elle permettra de faire face aux échouages massifs. Un travail important est également mené en amont, nous mettons en place des actions, dans un esprit de concertation avec les nombreux partenaires. Notre responsabilité d'élus est impliquée, nous restons mobilisés pour trouver des solutions.

L'ensemble des élus et des équipes de la CCPF est à vos côtés pour construire un avenir au service de tous les habitants du Pays Fouesnantais. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Roger Le Goff,  
Président de la CCPF.



### P. 18 Redevance incitative

• L'année test démarre

**X**  
urité  
et des piétons  
: priorité  
des réseaux  
mies d'énergie  
aux d'envergure



### P. 22 À la découverte du territoire

• Port-la-Forêt,  
la mer au cœur



**irs**  
le "Fleurir le Finistère"  
résultats



## Programme local de l'habitat

**L'étude qui va mener au Programme local de l'habitat (PLH) du Pays Fouesnantais démarre. Le PLH définit pour 6 ans une politique répondant aux besoins en logement et hébergement.**

**C**omment, dans les années à venir, accueillir au mieux les familles ou les jeunes, prendre en compte les attentes des seniors, équilibrer la consommation foncière sur les sept communes, etc ? Le PLH est l'outil. C'est une volonté de la CCPF de mener à bien ce projet d'envergure.

Tout d'abord, un diagnostic prenant en compte l'offre et la demande sera réalisé par Quimper cornouaille développement, agence de développement économique et d'urbanisme. Les orientations stratégiques seront ensuite discutées par les élus, puis un programme opérationnel d'actions sera décidé : nombre de logements à construire, destination, localisation...

Tous les acteurs de l'habitat seront appelés à débattre (communes, opérateurs HLM, acteurs sociaux...). Le PLH devrait être terminé fin 2013, il sera notamment mis en œuvre par une retranscription dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

## Aménagement et gestion des eaux

### Mise en place d'un SAGE

**Assurer l'équilibre entre les activités socio-économiques, la protection de l'eau et des milieux aquatiques : tel est l'objectif du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).**

**L**e 4 février 2011, le Préfet du Finistère arrête le périmètre du SAGE Sud Cornouaille. Son territoire (24 communes) s'étend de l'embouchure de l'Odet à celle de la Laïta et se caractérise notamment par une multitude de petits cours d'eau côtiers.

Le SAGE est un document de planification et d'orientations permettant de pérenniser les actions dans le domaine de la reconquête de l'eau. Opposable aux tiers, il a donc une incidence réglementaire : certains documents, tel le Plan local d'urbanisme (PLU), devront être compatibles avec les objectifs de protection du SAGE qui donnera lieu à une enquête publique.

Parmi les enjeux, on note la limitation des marées vertes, la gestion de la ressource en eau potable, la préservation de la qualité sanitaire des eaux de baignade, la protection des écosystèmes, la lutte contre les inondations, la conciliation des usages du littoral, etc.

L'organisme gérant ce programme est la Commission locale de l'eau (CLE), qui compte des représentants de l'État, des usagers (professionnels, propriétaires, associations...) ainsi que des collectivités territoriales.



Dossier :

# environnement

Algues vertes

## Un plan de lutte ambitieux

Depuis 1999, le Pays Fouesnantais est engagé dans des actions contre la prolifération des algues vertes en baie de La Forêt. En 2009, pour la première fois, l'État a décidé de mettre en place un plan de lutte contre ces algues. C'est pourquoi la CCPF et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) ont répondu à son appel à projet. « Il s'agit d'un véritable contrat de confiance entre l'ensemble des acteurs mobilisés sur le territoire : élus, techniciens, professionnels, agriculteurs, associations, administrations et scientifiques » explique Roger Le Goff, président de la CCPF. « C'est un défi mené dans une dynamique d'intérêt général et dans la transparence. »

**Le dossier de ce magazine fait le point sur les avancées et donne la parole aux partenaires.**

# Un engagement fort des collectivités aux côtés de l'État



Les arrivages massifs d'algues vertes en baie de La Forêt posent problème en raison de l'impact environnemental, du coût de ramassage et de traitement, des nuisances en termes d'image, etc. L'État a décidé de mettre en place un plan algues vertes et d'en confier la maîtrise d'œuvre aux collectivités. Il porte sur huit baies dont celle de La Forêt, qui concerne une partie de la CCPF et CCA.

Les deux collectivités ont présenté en décembre 2011, un ambitieux projet de territoire comprenant des solutions préventives pour diminuer le flux de nitrates arrivant dans la baie, en partie responsable de la prolifération des algues.

Dès que l'État et les financeurs auront donné leur accord, des actions seront entreprises sur le terrain. Le coût du plan algues vertes s'élève à 8 343 496 euros pour la période 2012-2015. Son financement sera assuré à hauteur de 80% par l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et le Conseil Général. Les 20% restants seront répartis à part égale entre la CCPF et CCA. Les actions sont prévues sur la période 2012/2015. Les premières années seront basées sur le volontariat, au terme desquelles, si les engagements s'avéraient insuffisants, l'État prendrait des dispositions réglementaires (c'est-à-dire imposées).

La profession agricole a validé ce projet ; dans l'attente du comité régional de suivi, les associations (Association pour la sauvegarde du pays fouesnantais, Bretagne vivante, Eau et rivières de Bretagne) se sont abstenues.

*"Un ambitieux projet de territoire comprenant des solutions préventives pour diminuer le flux de nitrates"*



Michel Cadot,  
Préfet de Région



## 1. Pourquoi l'État a-t-il pris en main le dossier Algues Vertes ?

En raison de risques sanitaires liés aux algues vertes, l'État a mis en place un plan complet de lutte, en partenariat avec les collectivités locales.

Il repose sur des projets de territoire à basses fuites d'azote, construits par les élus du bassin versant avec les professionnels agricoles, afin de juguler le phénomène à sa source.

## 2. Qu'attend l'État des projets déposés et que pense-t-il des concertations locales ?

C'est le point fort de la démarche gouvernementale qui donne aux acteurs locaux la liberté de choisir les moyens d'action en réponse aux objectifs de résultats environnementaux fixés pour chacune des baies (en matière de concentrations de nitrates dans les cours d'eau). Le moyen retenu pour y arriver est celui d'une concertation très étroite entre les acteurs locaux, parfois compliquée dont l'aboutissement constitue un contrat de « vivre ensemble » et de partage des usages d'un même territoire.

## 3. Quelle est la plus-value du plan algues vertes par rapport aux précédents plans de reconquête de l'eau ?

Le plan algues vertes est innovant à plusieurs égards. En premier lieu, il donne des objectifs de résultats clairs et chiffrés pour 2015 en matière de concentrations de nitrates dans les cours d'eau. Le but recherché est qu'en 2015 les flux d'azote dans les bassins aient fortement baissé. Ce ne sera pas la fin des marées vertes mais ce sera un signal fort et très positif sur la capacité de la Bretagne à prendre ce tournant.

D'autre part, les décisions politiques sont prises sous l'œil d'un comité scientifique qui évalue les projets et souligne les points qui lui paraissent à renforcer, avant tout arbitrage. Pour la première fois, l'évaluation ne se fait pas ex-post mais ex-ante.

En outre, toutes les aides qui peuvent être légalement mobilisées sont mises à disposition des acteurs du plan : il s'agit d'un plan qui s'appuie non pas sur une liste fermée d'aides, mais sur l'ensemble du champ - très large - des aides publiques.

Enfin, les projets ont vocation à être des projets intégrés, transversaux, impliquant tous les acteurs économiques d'un territoire et non un seul bout de la chaîne comme les exploitants agricoles. A ce titre, j'ai mené avec le Président du Conseil Régional de nombreuses tables rondes avec les acteurs économiques régionaux, pour engager les baies à algues vertes dans des changements pérennes soutenus par les efforts de l'ensemble des acteurs de filières.

## 4. Quelle est la position de la Commission européenne vis-à-vis du plan algues vertes ?

Elle est en posture d'écoute et d'analyse, sur la base des éléments très précis que nous lui avons fournis. Elle attend des garanties sur la réalité des efforts engagés : nous continuons à lui en démontrer le sérieux, le caractère méthodique et le niveau d'ambition soutenu.



De g. à d. : Jean-Claude SACRE Président de CCA, Roger LE GOFF Président de la CCPF, Pascal MAILHOS ancien Préfet du Finistère, Michel CADOT Préfet de Région, Jean-Yves LE DRIAN Président du Conseil Régional, Thierry BURLOT Vice-président du Conseil Général, Mickaël QUERNEZ Vice-président du Conseil Général du Finistère lors de la commission algues vertes du 19 novembre 2011 à l'Archipel de Fouesnant.

## Organiser la concertation et favoriser l'implication de tous

La réussite du projet de réduction des algues vertes passe par la volonté de tous les acteurs concernés d'œuvrer, au-delà de leurs différences, pour un compromis entre objectifs environnementaux et objectifs d'usage.

Les deux collectivités, la CCPF et CCA, ont mis en commun dans ce dossier complexe toute leur détermination, de façon très constructive. « Il s'agit d'un engagement politique de premier ordre, souligne Roger Le Goff. En tant qu'élus, nous sommes très impliqués depuis de longs mois et nous travaillons dans un climat de confiance avec les partenaires. Grâce aux nombreuses rencontres rassemblant des personnes de divers horizons, il y a de réelles avancées. Nous avons une obligation de résultat, nous le savons tous et continuons à nous engager pour faire aboutir ce plan. »

Plus d'une cinquantaine de réunions ont déjà eu lieu. Elles ont permis de faire se rencontrer à travers différentes commissions les élus et techniciens des collectivités, les services de l'Etat, le GAR (Groupement d'agriculteurs référents, qui compte une vingtaine d'exploitants), des responsables de la Chambre d'agriculture, des organismes agricoles, des associations...

Quels sont les leviers sur lesquels agir ? Entre autres, le domaine agricole et agroalimentaire, le milieu naturel et l'assainissement.

## Un suivi et des actions pour la qualité de l'eau

Les études continuent pour approfondir la compréhension du phénomène des marées vertes. Ainsi, les équipes de la CCPF et CCA surveillent étroitement les cours d'eau du territoire avec des prélèvements tous les quinze jours au niveau des exutoires, et une fois par mois sur les petits cours d'eau (20 stations). Ce suivi permet d'identifier les sources de pollution potentielle afin de proposer des mesures de réhabilitation. Il est par exemple prévu, à partir de « points noirs » identifiés, de réhabiliter des installations d'assainissement individuelles défectueuses, des sites de rejets industriels, d'optimiser la collecte des eaux usées et les stations d'épuration, etc.



Jean-René Cotten, agriculteur biologique à Saint-Yvi, commune concernée par le plan.



« L'agriculture doit être respectueuse de la terre, des hommes, de la qualité de l'eau. Pour lutter contre les algues vertes, il faut donner de nouvelles perspectives innovantes et durables aux agriculteurs. Pas question de vouloir faire du tout bio, bien sûr, mais mettons davantage en valeur la qualité de ce qui est produit, transformé et commercialisé sur le territoire, en réseau avec le monde économique. Les agriculteurs engagés dans le GAR ont fait des expérimentations : limitation des pesticides, augmentation de la surface en herbe, nouvelles variétés, etc. : oui, ces choix sont réalistes, et compétitifs ! »

# 148

c'est le nombre d'agriculteurs concernés par le plan algues vertes.



A l'initiative de la CCPF et CCA, une centaine d'agriculteurs a assisté en 2011 à des animations agricoles promouvant des pratiques culturelles préservant la qualité de l'eau

## Le monde agricole mobilisé

Le volet central du programme (les 2/3 sur le plan financier) concerne l'agriculture. Il s'agit surtout d'accompagner individuellement les exploitants sur des objectifs d'amélioration de leurs pratiques.



**André Sergent,**  
agriculteur et Vice-président de la  
Chambre d'agriculture du Finistère.



« La profession a choisi de s'investir sur la base du volontariat plutôt que d'attendre une réglementation très contraignante. Il faut aujourd'hui une adhésion en nombre des agriculteurs pour que le plan aboutisse à des résultats probants - même si on ne peut promettre une baisse immédiate des nitrates ! On remarque déjà une prise de conscience et des changements de fonctionnement, grâce à des actions pertinentes et comprises. Les agriculteurs vont jouer la transparence. Le Finistère a la chance d'avoir des modes de production diversifiés ; tous doivent concilier enjeux environnementaux et performances économiques, sans s'opposer. »

Une dynamique est lancée, via le GAR (Groupement d'agriculteurs référents). Ce groupement a été constitué dès 2010, à l'initiative de la CCPF et de CCA, à partir de rencontres entre les collectivités et les agriculteurs sur le territoire. Aujourd'hui, il apparaît essentiel que de nombreux autres agriculteurs rejoignent le groupement en signant une charte. 148 sont concernés par le plan. « On avance de façon plus que significative dans des démarches d'engagement volontaire », souligne Roger Le Goff. Dans un premier temps, la CCPF et CCA leur proposent un diagnostic complet de leur exploitation ; puis des organismes de conseil agricole, coordonnés par la Chambre d'agriculture, vont les accompagner. L'ambition, tout en préservant l'ensemble des systèmes de production présents sur le territoire, est de faire davantage d'agronomie de précision, de favoriser par exemple (mais pas exclusivement) la conversion

en agriculture biologique, les systèmes herbagés, la rotation des cultures, la fertilisation optimisée...

Une nouveauté : l'impact économique des pratiques encouragées sera mesuré. Pas question de mettre en péril la rentabilité des exploitations. Les produits des agriculteurs impliqués pourraient bénéficier de la certification environnementale préconisée dans le Grenelle 2.



Alimentation de bovins en système herbageur : mélange d'herbe et de luzerne « en vert ».



**Au quotidien :  
valoriser  
les produits  
locaux  
respectant  
la qualité  
de l'eau**

**Comment encourager  
des systèmes  
de production respectueux  
de l'environnement ?**

En valorisant les produits des agriculteurs engagés dans cette démarche, et dans le plan de lutte contre les algues vertes.

Ainsi, la CCPF veut développer et optimiser les circuits courts de distribution. Elle a enquêté auprès de restaurateurs (du privé et du collectif), d'entrepreneurs et d'industriels de l'agro-alimentaire afin de les sensibiliser à l'intérêt des produits locaux certifiés.

## Réhabiliter le rôle essentiel des zones humides

Le milieu naturel peut aider à résorber la quantité de flux d'azote, via les zones humides. En effet, elles servent à « nettoyer » l'eau. Le plan prévoit donc, d'une part, de renforcer leur pouvoir épurateur et d'autre part, d'augmenter leur surface : par l'acquisition de terrains auprès de particuliers, dont la gestion serait confiée à des agriculteurs.

735 hectares de zones humides sont recensés sur le territoire, dont 143 hectares classés en zones stratégiques par rapport à la qualité de l'eau. Des zones humides

actuellement dégradées (remblayées, cultivées...) pourraient être réhabilitées et remises en herbe. Différentes mesures agro-environnementales (MAE) sont prévues à cet effet. Par ailleurs, la restauration et la construction de 18 km de talus sont envisagées. Ces actions préventives, ajoutées à celles déjà engagées sur le territoire depuis plusieurs années, répondent ainsi à des préoccupations évoquées régulièrement par la population ou par des associations. (lire ci-dessous)



L'Association pour la sauvegarde du pays fouesnantais (ASPF) participe en tant que partenaire aux réunions du plan algues vertes



*Magdeleine Breton est sa présidente et Daniel Boullonnois est en charge du dossier eau et algues vertes. « On constate enfin une volonté d'avancer, presque de toutes parts, mais parce qu'il y a la pression de Bruxelles et celle de la population, excédée par la situation. Notre association, comme toutes les autres (Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante), a toujours souhaité que l'Etat prenne ses responsabilités dans la lutte contre les algues vertes. Pourtant le projet local nous interpelle. Le territoire retenu est trop limité et il n'est pas sûr que les agriculteurs s'engagent en grand nombre sur la base du volontariat : c'est pourquoi nous nous sommes abstenus de le valider tout en reconnaissant la qualité du travail réalisé. Mais il faut aller plus vite, en particulier changer les modes de production agricole et les circuits des vendeurs et acheteurs, ce qui touchera les consommateurs que nous sommes tous. Autre nécessité : agrandir le périmètre du territoire, en intégrant Fouesnant, qui est concernée aussi par ses agriculteurs, ses rivières, ses marais, sa station d'assainissement et au final bien entendu les arrivages d'algues sur les plages de la baie. Dossier complexe ? Oui et de plus l'Etat a soufflé le chaud et le froid en 2011, montrant sa volonté d'avancer tout en lâchant des décrets incohérents (extension facilitée des élevages, plans d'épandages défavorables...).* »

**440** hectares

*c'est la surface ayant bénéficié de MAE (adoption de pratiques agricoles préservant la qualité de l'eau).*



Aujourd'hui, les algues vertes sont traitées sur la plateforme de compostage de Kerambris.

## Traitement des algues : **construction d'une usine**

En complément des mesures préventives, la CCPF se préoccupe également du curatif : elle va construire une usine de traitement des algues, près de l'actuelle plateforme de compostage. Actuellement, la plateforme de Kerambris à Fouesnant permet de traiter les algues vertes et déchets verts selon un procédé rigoureux et contrôlé. Mais il faut prévoir de faire face à d'éventuels arrivages massifs dans les années à venir. Pour cette raison, la CCPF a décidé de se doter d'un nouvel outil plus performant : une usine de traitement, dont certains locaux seront confinés, permettant de réduire considérablement les odeurs.

### **Aujourd'hui...**

Les algues qui s'échouent sur les plages du Pays Fouesnantais sont ramassées par les communes puis déposées au pôle déchets de Kerambris, sur la plateforme de compostage. Entièrement bitumée, d'une dimension de 23 500 m<sup>2</sup>, elle accueille algues vertes mais aussi déchets verts, souches et bois. Les eaux issues de la plateforme sont récupérées dans deux lagunes (5 000 m<sup>3</sup>) et, après aération, rejoignent la station d'épuration de Pen Fallut.

### **Un process très codifié**

A leur arrivée, les algues vertes sont contrôlées visuellement (fraîches, sans trop de sable ni de galets), pesées puis mélangées dans les heures qui suivent avec du broyat de déchets verts (un volume d'algues pour un volume de déchets verts) pour former des andains. Au bout de cinq mois de fermentation et de maturation, ils sont criblés (passés dans un tamis) en tenant compte de

la météo et du sens du vent, afin de diminuer les nuisances olfactives. Les éléments les plus fins forment le compost qui, après analyse par un laboratoire agréé, est utilisé comme un amendement organique (norme NFU 44-051), ou comme un support de culture (norme NFU 44-551). Il est distribué gratuitement (essentiellement aux agriculteurs du secteur) ; à chaque nouvelle saison, le compost de l'année précédente est épaisé.

### **Des mesures de protection**

Chaque agent travaillant sur la plateforme est muni de protections et d'un détecteur-enregistreur d'H<sub>2</sub>S portatif régulièrement contrôlé et étalonné. Les chargeurs sont équipés d'un système de filtration et leur cabine est pressurisée. Trois détecteurs fixes enregistrent au minimum 24 h par semaine les éventuelles émissions.



À l'avenir, les algues vertes seront traitées de manière confinée dans une usine de compostage.

## Demain...

Les travaux de la future usine pourraient commencer à l'été 2012, pour un démarrage de l'activité au premier semestre 2013. Son coût est estimé à 3,5 millions d'euros HT, financés à 80 % par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et à 20 % par la CCPF.

### Pourquoi cette usine ?

D'une part, pour confiner et accélérer la fermentation des algues vertes, ce qui permettra de limiter les nuisances olfactives ; d'autre part pour accroître la capacité de traitement (20 000 tonnes par an).

### Comment fonctionnera-t-elle ?

Les algues déchargées dans un hall couvert seront mélangées avec des déchets verts puis transférées vers la zone de fermentation. Celle-ci, et c'est une nouveauté essentielle, sera constituée de 9 tunnels confinés (enveloppe en

béton étanche) et désodorisés. Durant 4 semaines minimum, le mélange subira une aération forcée (apport d'oxygène) ; l'air sera canalisé et désodorisé.

Le produit sera alors stable, et restera pendant 2 mois à l'air libre sur l'actuelle plateforme, en phase de maturation. Puis il sera criblé et le compost sera distribué de la même manière qu'aujourd'hui.

Il s'agit donc d'un procédé industriel très maîtrisé, avec des mesures de contrôle à chaque étape, tant pour le personnel que pour les produits.

### L'enquête publique



Elle aura lieu au premier semestre 2012 et porte sur l'ensemble des activités du site de Kerambris (déchetterie, gestion des ordures ménagères, décharge de matériaux inertes, compostage de boues de stations d'épuration, de déchets verts, d'algues vertes...).

## Les tonnages traités

**2008** : 7 386 tonnes  
**2009** : 12 115 tonnes  
**2010** : 3 032 tonnes  
**2011** : 12 361 tonnes

## Quels avantages ?

**Diminution des odeurs** : les tunnels de fermentation sont fermés.

**Réduction du temps de compostage** : 3 mois au lieu de 5 ou 6 mois.

**Augmentation du tonnage** : 2 000 tonnes par mois (possibilité, en période de pointe, de 4 000 tonnes grâce à un système d'air chaud pulsé).



Forum de l'emploi

# Une formule élargie : saisonnier, intérim, alternance, CDI

Le 7<sup>e</sup> forum des emplois saisonniers se déroulera le samedi 3 mars à Saint-Evarzec. Organisé par la CCPF et la Mission locale du Pays de Cornouaille, avec la participation de Pôle emploi, il concerne les personnes en recherche d'un emploi.

Elles pourront y rencontrer une trentaine d'employeurs des secteurs de l'hôtellerie-restauration et de plein air, du commerce, des services, et, nouveauté cette année, de l'agroalimentaire et du maraîchage.

Pôle emploi qui participe à la manifestation présentera les offres d'emploi. Il sera possible de réaliser des CV minute. L'association Mobil'emploi informera sur des aides au déplacement. Des animateurs du canton fousnantais présenteront leur secteur d'activités et les besoins en personnel. Environ 600 visiteurs sont attendus.

**De 9 h à 13 h à la halle des sports de Saint-Evarzec.**  
**Contact :** Armelle Graton ou Benoit Lagoutte, tél. 02 98 51 61 27.  
[armelle.graton@cc-paysfousnantais.fr](mailto:armelle.graton@cc-paysfousnantais.fr)  
[blagoutte@mlpc.asso.fr](mailto:blagoutte@mlpc.asso.fr)



## Avec ACTIFE priorité à l'insertion

Depuis novembre, l'Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi (ACTIFE) assure des permanences à la CCPF. Sur prescription, des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) bénéficient d'un accompagnement personnalisé.

L'association ACTIFE couvre l'ensemble de la Cornouaille. Elle a pris le relais du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) dont le rayon d'intervention était plus restreint. Pôle emploi ou le Conseil général lui adressent des personnes dans une démarche d'emploi durable, grâce à des parcours personnalisés et affinés, en lien avec le territoire local. ACTIFE fédère un réseau d'entreprises, elle est un intermédiaire entre l'offre et l'emploi. C'est pourquoi elle travaille étroitement et en complémentarité avec les services économique et social de la CCPF.

*ACTIFE, accueil tous les mardis après-midi sur rendez-vous.*  
**Contact :** tél : 02 98 64 80 20,  
 e-mail : [secretariat@actife.org](mailto:secretariat@actife.org)

## Le grand rendez-vous de la petite enfance : le 12 mai

Une matinée, c'était bien, mais... trop court ! C'est pourquoi la 2<sup>e</sup> rencontre sur la petite enfance se déroulera cette année sur une journée entière, le samedi 12 mai. Elle est ouverte à tous. Les professionnels de la petite enfance du Pays Fouesnantais vous accueilleront pour des temps d'échanges et d'animation.



De 10 h à 17 h, à la maison de l'enfance de Saint-Evarzec.  
**Contact :** tél. 02 98 51 61 27,  
 e-mail : [armelle.graton@cc-paysfouesnantais.fr](mailto:armelle.graton@cc-paysfouesnantais.fr)

Le territoire du Pays Fouesnantais est riche de compétences multiples en direction des 0-3 ans. D'où l'idée de les faire se rencontrer (personnel des crèches, assistants maternels, sages-femmes, puéricultrices, professionnels du livre, des arts plastiques, du cirque, de la musique...), pour proposer des moments d'information, d'échanges et d'ateliers à destination des parents, futurs parents et enfants. De quoi apprendre en s'amusant tout en favorisant le lien parents/enfant. Des expositions présenteront également les différentes structures du territoire.

## Le Point information : un lieu ressource pour l'orientation professionnelle

Le Point information de la CCPF appartient au réseau de la région Bretagne de service public de l'orientation. Il propose à tous différents niveaux de services, dont un premier conseil personnalisé sur les métiers et les formations. Ce service est gratuit, anonyme et confidentiel.

**Contact :** Armelle Graton,  
 tél. 02 98 51 61 27.  
[armelle.graton@cc-paysfouesnantais.fr](mailto:armelle.graton@cc-paysfouesnantais.fr)



# 2

C'est le nombre de scooters mis à disposition des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires de minima sociaux, des jeunes, des travailleurs handicapés et des salariés en structures d'insertion. Cette prestation de la CCPF est rendue possible grâce à la convention de partenariat signée avec l'association Mobil'emploi.

Pour toute information  
complémentaire, contactez  
Mobil'Emploi au 02 98 64 75 38.

Accueil des personnes âgées

# Les travaux avancent à Maner Ker Elo



88 personnes seront accueillies dans les logements en cours de construction à Fouesnant, dans un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'ouverture est prévue fin 2012.



**A**fin de répondre aux besoins existants, la CCPF et le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ont sollicité Habitat 29 pour la réalisation d'un bâtiment en remplacement de l'actuelle maison de retraite de Coat Ar Vorc'h.

Il va compter 25 places pour personnes autonomes, 48 places pour personnes dépendantes, 15 places pour personnes désorientées valides. Sa surface : 5 456 m<sup>2</sup>.

Situé près du bourg, le lieu se veut intégré à la vie sociale locale, accueillant,

favorable au développement d'une vie communautaire, propice à la mise en œuvre d'activités sociales et culturelles. Il présente une architecture de caractère résidentiel et est prolongé par de grands espaces verts.

Les fonds investis par Habitat 29 s'élèvent à 9,027 millions d'euros (non compris le prix du terrain, mis gratuitement à disposition par la CCPF, ni la réalisation des réseaux, à la charge de la commune de Fouesnant). Le Conseil Général apporte une subvention de 792 090 €.



## Un coup de jeune à la résidence de Ti ar C'Hoad

Des travaux ont été réalisés à l'EHPAD situé à Pleuven, qui améliorent le quotidien et la sécurité des résidents.

**A** l'extérieur, de nouveaux enrobés facilitent la circulation de tous, en particulier des fauteuils roulants. De même, l'accès à l'établissement se fait désormais grâce à une porte d'entrée automatique, et des rampes supplémentaires ont été posées.

Toute la partie accueil a été rénovée (murs, plafonds), la décoration s'inspire de l'esprit maritime. Cimaïses pour expositions, informations sur un écran pour les activités et loisirs dynamisent l'espace (175 000€).

Moins visibles mais également importants, des travaux de rénovation de la production d'eau chaude et de la distribution d'eau ont été menés (140 000€). Afin d'améliorer la continuité de fourniture d'énergie électrique, la CCPF a également investi dans un groupe électrogène.

Une étude est en cours pour revoir l'ensemble du système de sécurité (détection incendie, appel malade, désenfumage).



**Chantal Naudet,**  
chargée de mission gérontologie

## Une mission gérontologie

La CCPF a recruté une chargée de mission gérontologie, afin de mener une réflexion sur les besoins en logement des personnes âgées et des personnes âgées handicapées. Une dynamique existe : maisons de retraite, clinique, centre d'accueil pour les malades d'Alzheimer, familles d'accueil, services d'aide à la personne au domicile, CCAS\*, CLIC\*\* ou encore associations qui mènent des initiatives de solidarité. Il s'agit aujourd'hui de proposer des solutions adaptées en termes de réhabilitation, construction, aménagement, etc., qui prennent en compte l'isolement et la dépendance.

\* CCAS : Centre communal d'action sociale

\*\* CLIC : Centre local d'information et de coordination

# 88

c'est le nombre de places disponibles dans le nouvel Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Fouesnant, qui ouvrira ses portes fin 2012.



Un tapis d'enrobé a été réalisé sur la route de Saint-Evarzec vers Troyalac'h.

## Voirie

# Améliorer la sécurité des véhicules et des piétons

Divers chantiers menés en 2011 ont permis de réaménager des voies et de sécuriser la circulation des piétons.

**A** Saint-Evarzec, du carrefour de Troyalac'h Nord jusqu'au giratoire de Croas Kerhornou (photo ci-dessus), un tapis d'enrobé a été réalisé pour un total de 115 000 €. A Clohars-Fouesnant, des travaux concernant l'aménagement du carrefour de la route de Hent Lenn et de la route de Kérouter ont également été réalisés pour un montant de 93 500 €. A cela s'ajoutent, la réfection des trottoirs sur la route de Sainte-Anne à Fouesnant, en direction de Kerambris (21 000 €) et le cheminement piéton derrière le multi-accueil Bidibulle (6 000 €) avec éclairage public.

## Electrification

# Priorité à l'effacement des réseaux et aux économies d'énergie

Les travaux d'électrification sur le Pays Fousnantais ont représenté un budget important en 2011 : près de 2 millions d'euros.

L'effacement consiste notamment à enlever les poteaux et à enterrer les fils. En plus de l'amélioration esthétique apportée, cela permet de sécuriser le réseau, d'améliorer les conditions de distribution de l'énergie et d'intégrer des demandes ponctuelles fortes, par exemple liées aux pompes à chaleur (lire l'encadré).

A Pleuven, au Moulin du Pont, il s'agissait d'effacement de réseau et d'éclairage public (310 000 €). C'était aussi le cas à Saint-Evarzec, avec également des travaux de renforcement du réseau, à l'entrée du bourg sur la route de Quimper à Creac'h Veil (300 000 €). Pour ce qui concerne la haute tension, ERDF a accompagné la CCPF.

D'autres chantiers importants ont été menés à Bénodet (route du Letty) et à la Forêt Fousnant (route de Kerleven).

Pour l'éclairage public, la CCPF privilégie de plus en plus la technique LED. Elle présente 3 avantages : elle consomme moins d'électricité, a une durée de vie accrue et nécessite moins d'entretien.



Elle est désormais généralisée sur les petites voies communales et résidentielles, et sur les zones d'activités.



## Pompes à chaleur : bien se renseigner

Vous avez un projet d'installation d'une pompe à chaleur chez vous ?

Avant toute chose, renseignez-vous auprès de votre fournisseur d'énergie sur la capacité du réseau électrique à supporter ce type d'équipement. Le renforcement de réseau entraîne des travaux longs et coûteux pour la collectivité.



## D'autres travaux d'envergure

**La gendarmerie** : afin d'économiser de l'énergie et d'assurer un meilleur confort, l'isolation a été refaite dans le bâtiment principal (logements) et la rotonde (bureaux), pour un total de 218 000 €.

**La crèche Tôt ou tard** de Saint-Evarzec a été agrandie d'une salle polyvalente de 47 m<sup>2</sup>

(100 467 €), pour les activités des enfants ou des réunions du personnel.

**A Kerambris**, un nouveau pont à bascule et ses aménagements sont en service (154 000 €). Cela permet une meilleure gestion des entrées et sorties. Une clôture périphérique a également été posée sur le site.



# 2 000 000 €

C'est le budget qui a été consacré à l'électrification pour l'année 2011. Ce budget sera reconduit en 2012.



Redevance incitative

# L'année test démarre

A l'automne, les foyers du Pays Fouesnantais ont été équipés en matériel. En janvier, c'est au tour des professionnels. Cela permettra, à terme, de recevoir une facture proportionnelle à sa production de déchets ménagers. 2012 : l'année pour prendre de meilleures habitudes !

## Bilan de l'opération des «TOUBITRI».

Les 36 ambassadeurs du tri ont frappé à 16 470 portes ; 12 559 se sont ouvertes (un peu plus de 75 %), ce qui leur a permis de déposer ou d'installer le matériel nécessaire (bac ou badge). Ils ont reçu un bon accueil et certains ont même eu le droit au café-gâteau ! Les agents ont constaté que la population était bien informée de l'opération d'équipement, et de l'intérêt de la redevance.

Ce sont ainsi 10 808 résidences principales et 1 751 secondaires qui ont bénéficié de cette visite et des conseils pour mieux trier leurs déchets.

3968 foyers n'étaient pas habités lors de la venue des ambassadeurs (90 % étaient des résidences secondaires) ; et pour 213 foyers visités un autre passage est prévu (informations complémentaires à apporter, pas de référent disponible...). 2 ambassadeurs du tri sont toujours sur le terrain pour finir d'équiper les ménages.

**Pour les personnes qui n'ont pas été équipées du nouveau service (bac jaune ou badge), 1 seul contact :**  
le Pôle déchets au **02 98 51 54 54**



Installation d'une puce électronique pour le comptage du bac d'ordures ménagères

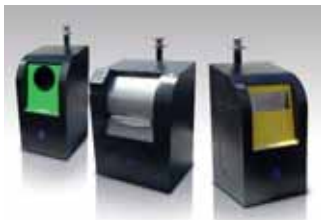
Le tri sélectif reste en libre dépôt et n'entre pas en compte dans la facturation afin d'encourager ce geste. Un composteur a également été proposé, 2 modèles (300 litres : 20 € ; 600 litres : 30 €), 400 ont été distribués durant l'opération.

La redevance incitative permettra de maîtriser la hausse des coûts, d'augmenter le recyclage et de manière générale de réduire la production de déchets (compostage, réduction à la source, ...).



## Pour les ménages équipés en badge.

La mise en place des colonnes semi-enterrées ou enterrées est pratiquement achevée. Pour le moment les contrôles d'accès sur les colonnes d'ordures ménagères sont en libre service. Pour les ménages qui ont reçu un badge, le contrôle d'accès par badge va être activé prochainement. Une information précisera le jour exact d'activation des badges, ainsi que le lieu de dépôt (une colonne à proximité du domicile).



Colonnes enterrées et colonnes semi-enterrées.



## Des bacs de tri en canne à sucre

Ils sont jaunes de haut en bas : ce sont les bacs de tri à base de polyéthylène de canne à sucre. 100 % recyclables, produits en France, ils ont les mêmes caractéristiques techniques que ceux fabriqués à partir du pétrole (gris avec couvercle jaune) mais ont un coût supérieur. Le fournisseur en a mis 1 000 à disposition au même prix que les « classiques », juste le nombre suffisant pour équiper la commune de Gouesnac'h.



## Le calendrier

- 1<sup>er</sup> semestre 2012 : fin de l'équipement des ménages.
- 2012 : année de test, nouvelles habitudes...
- 1<sup>er</sup> janvier 2013 : début du comptage réel du nombre de ramassages des bacs (volume de 120 litres ou 240 litres) ou d'ouvertures de colonnes.
- 2014 : première facture en redevance incitative, basée sur le nombre de ramassages des bacs ou d'ouvertures des colonnes de l'année 2013.

Retrouver les emplacements des colonnes déjà implantées sur la carte interactive : <http://carto.cc-paysfouesnantais.fr> (rubrique environnement)

## Que faire de nos textiles usagés ?

En moyenne, 6 kg de textile sont jetés par an et par habitant.



**Important :**  
Ne pas déposer les textiles dans les bacs ou colonnes jaunes réservés aux produits recyclables.



Des points de collecte Abi 29 sont à votre disposition pour accueillir tous types de textiles : vêtements, draps, oreillers, couettes, chiffons, serviettes éponge, etc.

Retrouvez les points de collecte près de chez vous :

### **Bénodet :**

- Parking du Carrefour Market

### **Clohars-Fouesnant :**

- Parking du cimetière

### **Fouesnant :**

- Déchetterie de Kerambrix
- Parking du Biocoop

### **Gouesnac'h :**

- Parking du stade municipal

### **La Forêt Fouesnant :**

- ZI de la Grande Halte, en face des services techniques



### **Pleuven**

- Parking du Leclerc
- Vestiaire communal au bourg de Pleuven

### **Saint-Evarzec :**

- Stade municipal de Creac'h Veil

# ?

Que deviennent vos textiles après avoir été déposés dans les points de collecte Abi 29 ?

- 10 % des textiles sont revendus dans les magasins Emmaüs.
- 75 % sont transformés en isolant ou chiffonnage.
- 15 % sont incinérés.

# Résultats du jury intercommunal campagne "Fleurir le Finistère" 2011

Par délibération du jury intercommunal de la campagne « Fleurir le Finistère » 2011 du 16 juin, les résultats sont les suivants :

## Jardins fleuris

### 1<sup>re</sup> catégorie maisons avec jardin :



> M CHIAPPA – Gouesnac'h (1<sup>er</sup> prix)

### 2<sup>e</sup> catégorie maisons avec jardin :



> Mme MESENSE - Pleuven (1<sup>er</sup> prix)

### 3<sup>e</sup> catégorie espaces le long de la voie publique :



> Mme PHILIPPE - Fouesnant (1<sup>er</sup> prix)



> M et Mme MARTIN - Fouesnant (2<sup>e</sup> prix)



> Mme TONDU - Bénodet (2<sup>e</sup> prix)



> M KERJOZE – Saint-Evarzec (2<sup>e</sup> prix)

### 6<sup>e</sup> catégorie hôtels, restaurants, campings :



> Mme DOLL – La Forêt Fouesnant (1<sup>er</sup> prix)



> Golf miniature de Penfoul - Bénodet (2<sup>e</sup> prix)

## Villes et villages fleuris

### 2<sup>e</sup> catégorie : de 1 000 à 5 000 habitants :

> Pleuven (1<sup>er</sup> prix)

> Saint-Evarzec (2<sup>e</sup> prix)

**Avril 2012**

c'est la date à laquelle vous pourrez vous inscrire au prochain concours « Jardins Fleuris ». Les inscriptions se feront auprès de votre mairie.

À la découverte  
du territoire

# Port-la-Forêt, la mer au cœur

© Nicolas Delmest

Portlaf' pour les uns, Vallée des fous pour les autres... Port-la-Forêt fête cette année ses 40 ans. Au fond de la baie de La Forêt Fouesnant, abrité par la pointe du Cap Coz dans un site naturel exceptionnel et très protégé, il est le 2<sup>e</sup> port de plaisance breton.



© M. Guiric



Une de ses particularités : les pêcheurs (il reste 8 petits bateaux côtiers), les amateurs de navigation « famille » (plus de 1 100 places aux pontons) et les skippers professionnels s'y côtoient harmonieusement.

Ouvert en 1972, reconstruit suite à l'ouragan de 1987, agrandi en 1992 puis en 2008, il compte aujourd'hui une vingtaine d'entreprises dédiées à la plaisance. 150 personnes y travaillent à l'année, 200 l'été.

Il faut souligner sa démarche environnementale (« carénage propre », pompage pour éviter tout rejet d'eau insalubre dans le milieu naturel, tri sélectif...). Les randonneurs y ont leur place, avec un sentier côtier remarquable qui passe près du golf. Les enfants ne sont pas oubliés, grâce à des aires de jeux.

Si Port-la-Forêt fait tant rêver, c'est aussi et surtout parce que de grands champions de la course au large en ont fait leur port d'attache.

Centre d'excellence national d'entraînement pour athlètes de haut niveau, il offre des prestations uniques en Europe. On y croise des monocoques et multicoques 60 pieds, qui ont écrit les plus belles pages de la Route du Rhum, du Vendée Globe, de la Solitaire du Figaro... et des navigateurs qui y sont attachés, parfois depuis très longtemps. Desjoyeaux, Jourdain, Le Cam, Riou, etc. : la liste est impressionnante. Et pas close !



La Communauté de Communes  
du Pays Fouesnantais vous souhaite  
une bonne et heureuse année 2012 !



**LA REDEVANCE  
INCITATIVE**  
L'AVENIR EST DANS  
NOS GESTES

